

Préambule

L'outil Bien-être et santé mentale des jeunes en mobilité internationale a été imaginé et conçu par le Bureau International Jeunesse en 2025. Les fiches sont réparties en fonction du public-cible (jeunes, travailleurs de jeunesse et organisations) et de la temporalité (avant, pendant et après la mobilité). Les autres fiches faisant partie de cet outil ainsi que des PDF récapitulatifs sont en téléchargement sur [cette page](#). Les premières expérimentations de ces fiches ont permis d'en ajuster et/ou de compléter le contenu. Pour toute suggestion, n'hésitez pas à nous contacter.



Les intentions de cette fiche sont de **complémenter celles destinées aux travailleurs et travailleuses de jeunesse** (avant, pendant et après la mobilité) et de détailler, autant que possible, les devoirs des organisations à chaque étape du projet, tout en proposant des outils concrets pour agir de façon proactive. Cette fiche s'adresse donc aux **organisations d'envoi et d'accueil impliquées dans des projets de mobilité internationale**. Elles jouent bien évidemment un rôle important dans la prévention, la sécurité et la qualité d'accompagnement des projets de mobilité jeunesse, et leur responsabilité va au-delà de la logistique : elle s'étend au cadre légal, psychosocial et à la gestion des risques.

Cette fiche précise notamment les procédures de signalement en cas d'incident ou de difficulté psychosociale, les protocoles d'urgence à activer, ainsi que les rôles et responsabilités des personnes de référence.

Au-delà des procédures, le rôle des organisations repose aussi sur la création de conditions qui favorisent l'écoute, la parole et l'inclusion, afin de permettre aux jeunes et aux équipes d'exprimer des besoins ou des difficultés le plus tôt possible.

1. Responsabilités légales et cadre de protection

Les organisations d'envoi et d'accueil sont co-responsables de la sécurité physique et psychologique des jeunes qui participent à un projet de mobilité.

Si un incident grave survient, la responsabilité légale peut être engagée, surtout si les dispositifs de prévention ou de gestion sont jugés insuffisants ou absents. Cela inclut des mobilités impliquant des mineurs d'âge (où les travailleurs et travailleuses de jeunesse deviennent représentants légaux sur site) mais aussi les participants vulnérables (handicap, pathologies, troubles psychologiques...). Ce cadre vise dès lors et avant tout à protéger les jeunes, les équipes et les organisations, et à offrir des repères clairs pour agir rapidement face à des situations difficiles.





À prévoir absolument

- Des assurances adaptées en fonction des besoins spécifiques (médicale, responsabilité civile, transport, annulation...).
- Les autorisations parentales pour les mineurs et les fiches de santé complètes.
- Un protocole d'incident qui est validé en amont entre les équipes.
- Les numéros d'urgence locaux partagés avec toute l'équipe et en particulier les encadrants / accompagnateurs.
- Un processus de signalement simple et compréhensible, qui doit préciser qui peut signaler (encadrants, partenaires...), à qui le signalement est adressé (personne de référence, coordination, direction) et par quels canaux (oraux, écrits, anonymes si besoin). Ce processus doit garantir la confidentialité des informations transmises et la sécurité tant de la personne qui signale que de celle qui fait l'objet du signalement. Les objectifs du signalement doivent être explicites (protection, soutien, prévention) afin d'éviter une possible confusion avec ce qui pourrait être apparenté à une sanction. Le principe de confidentialité ou de « secret partagé » doit être clairement expliqué aux équipes et aux jeunes.
- Un rappel de la personne de référence pour la santé et la sécurité, identifiable dès la préparation du projet.

2. Avant la mobilité

Il est important d'anticiper de possibles incidents et de limiter le plus possible toute forme d'improvisation, même si des réactions rapides et intuitives sont parfois nécessaires.

Une bonne préparation va alléger la « charge mentale » des travailleurs jeunesse et des accompagnateurs impliqués, responsabiliser le groupe de jeunes et permettre, en cas de difficulté, une prise en charge rapide.



Checklist pré-mobilité

- ☐ Un briefing de l'équipe des travailleurs de jeunesse / accompagnateurs est organisé, avec un protocole d'urgence et le rôle de chaque membre.
- ☐ Les données de santé (fiches médicales, traitements, limitations, contacts d'urgence) sont recueillies de façon sécurisée et confidentielle.

- ☐ Les hébergements, transports, restauration sont validés en termes d'accessibilité, sécurité, allergies...
- ☐ Un atelier inclusion/équité est organisé afin de permettre l'expression des besoins spécifiques, des appréhensions ou des attentes. Ce type d'atelier est un point de départ qui va favoriser la prise en compte de la diversité des profils de participants, la co-construction d'un climat soutenant et bienveillant et la préparation d'un cadre collectif adapté à tout le monde. Néanmoins, l'attention aux besoins spécifiques doit se poursuivre tout au long du projet, en tenant compte de l'évolution des dynamiques et de la fatigue possible de certains jeunes.
- ☐ Une formation courte est organisée afin d'identifier les possibles signaux de détresse psychosociale.
- ☐ Le plan de gestion des risques est présenté aux responsables et référents.

3. La gestion du risque sur le lieu de la mobilité

Gérer les risques veut aussi dire les anticiper. Il faut dès lors être capable de repérer ce qui peut poser un problème dans différents domaines (comme les activités, la dynamique du groupe, la santé...) et désigner à l'avance des personnes de référence, prêtes à réagir ou à « faire remonter » les situations si besoin.



Domaines à surveiller

- La santé physique : traitements nécessaires, allergies, zones de possibles accidents, chaleur (déshydratation, insolation).
- La santé mentale : stress, décrochage, troubles connus ou ceux qui émergent (et se répètent).
- Les activités : sports, baignades, ateliers potentiellement sensibles (par exemple impliquant des témoignages, des dévoilements...)
- Des conflits identitaires/interculturels, des comportements discriminants ou agressifs.
- Un usage de substances, un comportement à risque.





Recommandations

- Avoir des badges de couleurs ou de formes particulières qui identifient les référents « écoute psy » et « secours physique » ou que leur nom (et à quoi ils ressemblent) soient connus du groupe.
- Avoir une chaîne de décision claire, comme par exemple : travailleurs jeunesse → coordination locale → référent « incident » → organisation d'envoi si besoin.
- Avoir un accès prioritaire à la trousse de secours et/ou au frigo pour médicaments sensibles, avec une vérification en amont de la bonne conservation et de l'étiquetage des traitements individuels.
- Avoir bien identifié et listé les hôpitaux et pharmacies locaux, avec leur plan d'accès affiché à un endroit visible du groupe.
- Prévoir un temps d'information pour connaître la physiologie de base des traitements ou médicaments courantes, afin de pouvoir réagir de manière appropriée en cas d'incident médical.
- Identifier clairement des espaces calmes ou des refuges accessibles aux jeunes, en cas de détresse ou de besoin de déconnexion et de repos mental, et informer le groupe de leur existence dès le début du séjour.

4. Coordination et communication en interne

Le type, la qualité, la fréquence et la fluidité des échanges entre la structure d'accueil, les travailleurs de jeunesse (l'équipe) sont excessivement importants, surtout en cas de tension. Des points de coordination formalisés, même courts, doivent être prévus pendant la mobilité.



En pratique

- Point d'équipe régulier à adapter selon la durée et l'intensité du projet (par exemple, quotidien au début, puis espacé selon le contexte - la fréquence et la forme de ces points doivent rester proportionnées), afin d'éviter la surcharge tout en maintenant un suivi collectif. Ce point est à organiser entre encadrants (managers, travailleurs de jeunesse / accompagnateurs, autres bénévoles jouant un rôle dans l'accueil...).

- Avoir un canal de communication rapide en cas d'incident (WhatsApp, email pro, SMS de secours...).
- Si possible, tenir un journal de bord, que ce soit pour des incidents mineurs ou des observations plus importantes.
- Organiser un débriefing rapide avec l'équipe après chaque activité dite « à risque » ou au moins en fin de journée.

5. Une culture de l'organisation autour du bien-être

La prévention ne se limite pas seulement au projet et passe aussi par une culture interne centrée sur l'écoute, la régulation collective et autour d'une posture d'attention. Les équipes organisatrices, tant à l'envoi qu'à l'accueil, se doivent de soutenir ce modèle et de l'appliquer autant que possible, pour qu'il transparaisse et influe sur l'ensemble de la mobilité. Dès lors, cette culture implique d'accepter l'évolution des pratiques, l'ajustement des cadres et l'apprentissage collectif, sur la base des situations rencontrées.

À cela s'ajoute la nécessité, pour les organisations, d'évaluer régulièrement leurs propres pratiques de prévention et de réaction : analyser la qualité de la préparation, du suivi, la clarté des signalements ainsi que la réactivité et la cohérence des protocoles internes, entre autres choses. Cette auto-évaluation contribue à instaurer une culture durable du bien-être et de la sécurité.



À cultiver au sein de l'équipe

- Valoriser les signalements précoces (sans immédiatement avancer des sanctions et sans surinterprétation).
- Encourager les ajustements de rythme et les besoins spécifiques (et encourager leur verbalisation).
- Créer un climat d'attention mutuelle : jeunes ↔ travailleurs de jeunesse / accompagnateurs ↔ organisations.
- Prévoir un espace-ressource dédié au calme ou à l'écoute, particulièrement pendant le projet.

Sources utilisées

- **AKI-App** - www.aki-app.org/upload/aki_page/referentiel-aki-fr.pdf
Outil de valorisation des compétences transversales développées en mobilité internationale
- **BIJ, Outil Bien-être et santé mentale des jeunes en mobilité internationale (2025)**, Fiches Jeunes et Travailleurs de jeunesse - avant, pendant et après la mobilité
- **Etincelle ASBL, Premiers secours en santé mentale, PSPMH**, Formations pour professionnels jeunesse - <https://etincelleasbl.com/services/formations-pour-professionnels>
- **Formations Europe Jeunesse, Préparer un groupe à la mobilité**, Modules pratiques et fiches outils - www.servicevolontaire.org
- **Mental Health Europe, Youth workers and mental health (2022)**, Guide de repères pour les animateurs - www.mental-health-europe.eu
- **UNICEF France, Kit pédagogique Santé mentale (2023)** - <https://my.unicef.fr/wp-content/uploads/2023/04/04-03a-Kit-pe%CC%81dagogique-SANTE%CC%81-MENTALE.pdf>
- **Youth Work Essentials Toolkit, Préparation à l'international (2023)**, Check-lists, icebreakers, questions de pré-départ - <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/youth-work-resources>

Un nouvel outil, pourquoi ?

Vivre une expérience de mobilité internationale permet de développer des compétences, d'élargir son esprit critique, de se créer de nouveaux réseaux de partenaires... mais est parfois déstabilisant et peut mettre en évidence certaines formes de vulnérabilité. D'autant que la participation et l'engagement en matière de citoyenneté démocratique sont vecteurs d'émancipation mais aussi de remises en question et de doutes. Il est donc essentiel de fournir des pistes de soutien au bien-être physique et psychique des jeunes dans ces projets et dans cette optique, de mettre les accompagnateurs de jeunes et les organisations satellites dans un processus d'échange et de réflexion.

Un nouvel outil, comment ?

La première étape fut de réunir en février 2025, à Bruxelles, un groupe de réflexion hybride, composé de jeunes bénéficiaires des programmes du BIJ et d'accompagnateurs de jeunes – travailleurs de jeunesse, animateurs, éducateurs... Cette journée de rencontre a permis d'explorer les enjeux et problématiques rencontrés sur le terrain, de partager des expériences, défis et bonnes pratiques (tant au niveau de la prévention que de la réaction à une situation à risque) ainsi que d'identifier des besoins prioritaires et de proposer des pistes d'action concrètes. La trame des premières fiches fut ensuite établie, afin de les articuler selon le public cible (jeunes, accompagnateurs, partenaires) et le moment (avant, pendant et après la mobilité internationale). Suite à une phase de test et de révision lancée en mai 2025, avec l'idée de mettre en lien ces réflexions avec les travaux parallèles et ressources pédagogiques existantes, les fiches ont été mises à jour fin 2025.



Editeur responsable

Laurence Hermand

Bureau International Jeunesse

www.lebij.be

Coordination éditoriale

Manu Mainil

Coordination méthodologique et contenus

Gisèle Evrard

Juin 2026, Bruxelles